



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 23 Octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 15 Octobre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Madame Denise SOULAT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Septembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 Septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2024-0100	AMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention d'Occupation du Domaine Public entre la Pizzeria l'Etna et la Commune de Brinon-sur-Sauldre
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser la pose d'un distributeur de pizzas selon la demande formulée par l'entreprise « Pizzeria l'Etna » de Nouan-le-Fuzelier le 29 janvier 2024 sur la parcelle I157 ;



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- D'approuver le projet de convention entre Monsieur Yannick ROCHER gérant de « la Pizzeria l'Etna » et la Commune de Brinon-sur-Sauldre, annexé à la présente délibération ;
- De fixer le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public à 275 € mensuel à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention d'Occupation privative à titre précaire et révocable du domaine public avec Monsieur Yannick ROCHER, gérant de la « Pizzeria l'Etna » et tout document se rapportant à cette présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0101	AMINISTRATION GÉNÉRALE – Projet de modification du tracé d'un chemin rural par échange de terrain au lieu-dit « Le Cul d'Enfer »
-------------	---

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, adjointe déléguée aux chemins ruraux et gestion de la forêt.

Le conseil municipal a décidé :

- De proposer et d'organiser un échange de terrains aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité des chemins ruraux, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- D'indiquer que les terrains cédés à la commune soient dépourvus de bail, de droits ou servitudes, permettant leur intégration comme chemins ruraux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser le dossier et la procédure ainsi que de signer tous documents nécessaires à la présente délibération ;
- De préciser que le projet définitif sera soumis au conseil municipal pour la validation, après la phase de mise à disposition du dossier au public.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0102	FINANCES – Modification de crédits - Décision modificative N° 2 – Budget Commune
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter les virements de crédits tels que présentés ci-dessous,
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	DM 2-2024	BP après DM
Fonctionnement	Dépenses	023 – Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	350 577.92 €	11 000.00 €	361 577.92 €
		011 – Charges à caractère général	62268	Autres honoraires, conseils...	5 000.00 €	- 1 500.00 €	3 500.00 €
		65 – Autres charges de gestion courante	65138	Autres secours	5 000.00 €	- 4 500.00 €	500.00 €
			65742	Subventions de fonctionnement aux entreprises	0.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
		67 – Charges spécifiques	673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	300.00 €	1 500.00	1 800.00 €
		Total Dépenses de fonctionnement				11 000.00 €	
	Recettes	042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	722	Production immobilisée corporelles	13 500.00 €	11 000.00 €	24 500.00 €
		Total Recettes de Fonctionnement				11 000.00 €	

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	DM 2-2024	BP après DM
Investissement	Dépenses	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2128	Autres agencements et aménagement de terrains	0.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
			21312	Bâtiments scolaires	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
			2138	Autres constructions	3 500.00 €	500.00 €	4 000.00 €
		Total Dépenses d'investissement				11 000.00 €	
	Recettes	021 – Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	350 577.92 €	11 000.00 €	361 577.92 €
		Total Recettes d'investissement				11 000.00 €	



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0103

FINANCES – Tarifs communaux 2025

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

I. Tarifs scolaires et Extra-scolaires

1. Repas de la cantine scolaire :

Diminution des tarifs de 0.40 € TTC au 1^{er} janvier 2025 suite au changement de prestataire, à savoir :

- 4.00 € pour les enfants
- 4.50 € pour les enfants en repas « occasionnel »
- 4.50 € pour les adultes

2. Accueil de loisirs sans hébergement :

Maintien des tarifs 2024 pour 2025

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter les propositions de la commission des finances pour les tarifs scolaires et extra-scolaires à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✍ **POUR : 11**

(Un conseiller municipal « intéressé » par les affaires scolaires et extra-scolaires étant parent d'élève, ne participe ni au débat et ni au vote)

II. Autres tarifs municipaux

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter les propositions de la commission des finances concernant les autres tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir maintien des tarifs 2024 pour l'année 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✍ **POUR : 12**

N°2024-0104

FINANCES – Attribution de bons cadeaux pour les seniors - Noël

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale.

Le conseil municipal a décidé :



MAIRIE

de

BRINON SUR SAULDRE

- D'accepter la proposition de Madame l'adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale, dans les conditions fixées ci-dessous :
 - Conditions d'octroi :
 - Être âgé de 75 ans et plus
 - Être inscrit sur les listes électorales de la Commune.
 - Bons d'achats chez les commerçants brinonnais uniquement ayant souhaité participer à l'opération.
- Du montant des bons d'achats, à savoir 30 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple ;
- De dire que ces dépenses seront imputées au compte 65742 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✍ **POUR : 12**

N°2024-0105	TRAVAUX - Étude diagnostic de l'Église Saint Barthélémy
-------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- De réaliser l'étude diagnostic de l'Eglise Saint Barthélémy ;
- D'accepter la proposition d'honoraires du cabinet Traitcarré Architectes pour un montant total de 16 860.00 € HT ;
- De solliciter la subvention de 50% des dépenses engagées auprès de la DRAC ;
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- De dire que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant du projet HT	Financements	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Etude diagnostic- Traitcarré Architectes	16 860.00 €	DRAC	50 %	8 430.00 €
		Autofinancement	50 %	8 430.00 €
Total des dépenses	16 860.00 €	Total des Recettes	100 %	16 860.00 €

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✍ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0106

RESSOURCES HUMAINES - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à avancement de grade

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial à compter du 1^{er} Novembre 2024 ;
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0107

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le tableau des effectifs actualisé tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} Novembre 2024 ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

 Emplois permanents :

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2024

Libellé de l'emploi	Grade	Catégorie	Poste Ouvert	Poste Pourvu	Poste Vacant	Durée Hebdomadaire
Filière Administrative						
Secrétaire Général(e) de Mairie	Attaché Territorial	A	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve) et financier (e)	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve)	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Filière Technique						
Responsable des services techniques	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 H



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Agent(e)s polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	4	2	2	35 H
Agent(e)s polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Agent(e) de restauration polyvalente	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Agent (e) de services polyvalent (e)	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Médico-Sociale						
Agent(e) des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Culturelle						
Agent(e) de bibliothèque polyvalente	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Total			13	11	2	

 Emploi non permanent :

Agents non titulaires (Emploi non permanent)	Catégorie	Poste ouvert	Durée Hebdomadaire	Motif du contrat
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique - Agent (e) polyvalent (e) des services techniques - <i>A partir du 1^{er} novembre 2024 – Durée 12 Mois sur une période de 18 mois.</i>	C	1	35 H	(article L332-23.1 du CGFP-) – Accroissement temporaire d'activités
TOTAL		1		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0108

**INTERCOMMUNALITÉ – Débat sur les orientations générales du
Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal**

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, adjointe déléguée à l'Urbanisme.

Le conseil municipal a décidé :

- De prendre acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi Sauldre et Sologne ;
- De notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
⇒ **POUR : 12**

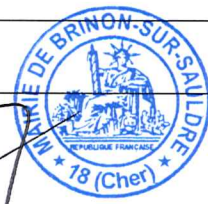
Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Date d'affichage en mairie : 24 Octobre 2024.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 24 Octobre 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Mme Denise SOULAT	